

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026  
Reçu en préfecture le 16/04/2026  
Publié le  
ID : 087-218712503-20260409-20260415-DE

**L'an deux mille vingt six**

Le : 09 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Elodie HAMELIN, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET ;

**PROCURATIONS** : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Fatima BOUKILI, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Aurore BOUHIER, Madame Alexandra MOREAU à Monsieur François POIRSON, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur Ludovic DELHOUME

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS

**Délibération n°2026-04-15 Subvention aux transports pour les sorties scolaires**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la somme qui sera allouée par école aux transports pour les sorties scolaires pour les trois coopératives scolaires de la commune soit 300,00€ par classe.

- OCCE87 Coopérative scolaire de l'école Jean Jaurès
- OCCE Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry
- Association USEP Ecole de Cassepierre

OCCE87 Coopérative scolaire De l'école Jean Jaurès	OCCE Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry	Association USEP Ecole de Cassepierre
300,00€ x 10 classes = <b>3 000,00€</b>	300,00€ x 6 classes = <b>1 800,00€</b>	300,00€ x 3classes enfants = <b>900,00€</b>

Il est proposé **1 000€** pour le transport de chaque classe d'environnement dans la limite de 3 classes.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les montants des subventions mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité  
mentionnés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 16/04/2026

Affiché / Notifié le 16/04/2026

Certifié exécutoire le 16/04/2026

Publiée le 16/04/2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD

Pour le Maire Absent,  
Le premier Adjoint

F. Poirson

